DEPARTEMENT DU GARD

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT
DES TERRES DU BASSIN DE JONQUIERES SAINT VINCENT

FAUCARDAGE ET CURAGE DU GRAND VALAT 2027-2029

REGLEMENT DE CONSULTATION

Novembre 2026

Date limite de remise des offres : Vendredi 11 Décembre 2026 à 12h00

* * *

Règlement de consultation

1 - Identification de l'organisme qui passe le marché :

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES TERRES DU BASSIN DE JONQUIERES
Hôtel de Ville – 30300 JONQUIERES SAINT VINCENT
Tél. : 04.66.74.50.12
Mail : dgs@jville-jsv.fr

2 - Objet de la consultation

Travaux de faucardage périodique et de curage ponctuel du fossé-ruisseau d'assainissement pluvial le Grand Valat (12.460 ml), incluant l'évacuation des déchets et déblais et la remise en état du terrain naturel.

Consistance des travaux :
Marché unique à lot unique et à bons de commandes.
Commande annuelle minimum (en valeur) = 5.000€TTC
Commande annuelle maximum (en valeur) = 20.000€TTC

Lieu d'exécution des travaux :
Territoire syndical : Manduel, Redessan, Jonquières Saint Vincent, Comps

Durée du marché :
Un an tacitement renouvelable deux fois, sans pouvoir dépasser la durée globale de 3 (trois) ans

Date prévisionnelle de commencement : 15 juillet 2027

3 - Type de la consultation

Procédure adaptée au sens de l'article L.2123-1 du Code de la Commande Publique.

4 - Conditions de participation des concurrents
Les concurrents retenus pour cette consultation se présentent sous la forme d'un prestataire unique ou d'un groupement d'entreprises avec désignation d'un mandataire.

5 - Organisation générale de la consultation

5.1 – Retrait du Dossier de Consultation des Entreprises
Par voie électronique :

- Plateforme dématérialisation : www.midilibre-marchéspublics.com
- Site internet de la commune de Jonquières Saint Vincent : www.ville-jsv.fr

5.2 – Contenu du Dossier de Consultation des Entreprises
Le dossier de consultation des entreprises remis à chaque candidat comporte :

- Le présent règlement de consultation
- Le cahier des clauses administratives particulières
- Le cahier des charges techniques (+ 2 annexes cartographiques)
- L'acte d'engagement
- L'attestation de visite

5.3 – Visite préalable du site obligatoire
Les concurrents ont l'obligation de procéder à la visite du site des prestations avant la remise de leur offre : aucune réclamation ne pourra être formulée ultérieurement par le candidat concernant les sites, la nature et le volume des prestations à réaliser.

5.4 - Dossier à fournir par les concurrents
Chaque candidat aura à produire un dossier complet, comprenant les pièces suivantes :

Au niveau de la candidature :
- Lettre de candidature (*formulaire **DC1***)
- Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement (*formulaire **DC2***)
- Références pour des opérations similaires exécutées au cours des trois dernières années ou en cours de réalisation
- Les attestations d'assurances décennale et responsabilité civile
- Un relevé d'identité bancaire incluant les codes IBAN et BIC

Au niveau de l'offre :
- L'acte d'engagement et ses annexes complétés et signés
- Le cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.), daté et signé, ou une attestation d'acceptation
- Le cahier des charges techniques daté et signé, ou une attestation d'acceptation (qui peut inclure le CCAP)
- Un mémoire technique présentant les moyens mis en œuvre pour l'exécution des missions, la méthode de travail de l'entreprise, les conditions d'évacuation des déchets, la gestion de la propreté du chantier, la répartition des linéaires entre le faucardage mécanique et le faucardage manuel et les équipements en engins adéquats mis en œuvre (cette répartition sera utilisée pour évaluer comparativement le montant de l'offre de faucardage)
- L'attestation de visite complétée et signée

Les formulaires réglementaires sont disponibles à l'adresse :
http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires

6 - Date limite de remise des offres et délai de validité

Les offres pourront être transmises uniquement par voie dématérialisée
jusqu'au vendredi 11 décembre 2026 à 12h00

Délai de validité des offres : 60 jours

7 - Conditions d'envoi des offres

L'offre devra être transmise uniquement par voie dématérialisée sous format PDF sur la plateforme de dématérilisation : www.midilibre-marchespublics.com

avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées au point 6.

8 - Renseignements complémentaires

Tout renseignement complémentaire doit être sollicité sur la plateforme de dématérialisation. Les précisions sont apportées à l'ensemble des candidats ayant retiré un dossier de consultation.

9 - Jugement des offres

9.1 - Critères de jugement
La sélection des candidatures et le jugement des offres seront effectués dans le respect des principes fondamentaux du Code de la Commande Publique.
Les critères retenus pour le jugement des offres, affectés d'un coefficient de pondération, seront, par ordre d'importance relative décroissante, les suivants :

Valeur technique (0,45) + Prix des prestations (0,45) + Délai d'exécution (0,10)

9.2 Procédure de jugement des offres

- Phase 1 : analyse financière comparative des offres
 L'évaluation financière des offres fera l'objet d'une note obtenue par l'entreprise suivant la formule ci-après (sur 10 points) : (Offre du moins disant / Offre de l'entreprise) x 10
 La base de l'évaluation est le montant du faucardage pleine passe sur le linaire total de 12.460 mètres, et le montage du curage mécanique sur 1.000 mètres.
 La note financière de l'entreprise fera l'objet d'une pondération de 45%
- Phase 2 : analyse technique des offres
 Cette analyse s'appuie sur le mémoire technique remis par le candidat. Elle tend à s'assurer de la compétence du candidat et de la conformité globale des propositions aux stipulations du cahier des charges.
 Le total des points affectés sera égal à 10 et réparti selon les critères suivants :

Critère	Sous critère	Points
Conditions d'exécution des missions	Détails des moyens humains et matériels mis à disposition	/ 2
Prise en considération des contraintes du site	Evaluation des linéaires de faucardage mécanique et de faucardage manuel, avec indication cartographique des sites	/ 2
	Pertinence de cette évaluation	/ 2
Conditions de propreté du chantier et d'évacuation des déchets et déblais	Détail de moyens mis en œuvre pour la bonne tenue et la propreté du chantier, et pour l'évacuation et le traitement éventuel des déchets et déblais	/ 2
Références	Liste des missions similaires réalisées au cours des 3 dernières années	/ 2
	TOTAL	/ 10

 La note technique de l'entreprise fera l'objet d'une pondération de 45%.
- Phase 3 : Délai d'exécution de la prestation de faucardage en pleine passe
 L'appréciation du délai d'exécution fera l'objet de la formule d'évaluation suivante (sur 10 points)
 (Délai le plus court / Délai de l'entreprise) x 10
 La note de l'entreprise fera l'objet d'une pondération de 10%
- La note finale sera évaluée par l'addition des évaluations des 3 phases de notation

9.3 - Suite à donner à la consultation

Le comité syndical décide du caractère fructueux ou infructueux de la consultation.
Il peut décider d'une négociation avec les trois candidats ayant présenté les offres les mieux disantes.
Le comité syndical décide du choix de l'entreprise attributaire et le président, par délégation, conclut le marché.

10 - Différends

En cas de litige, seul le Tribunal Administratif de Nîmes est compétent en la matière.

11 – Date d'envoi de l'avis d'appel public à concurrence : Lundi 9 novembre 2026

* * *